



# AVIS de COURSE

## 31.7 La Seyne - Monotype

Les 1 et 2 novembre 2025

### Rappel préalable

*Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.*

*En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.*

### 1- L'ÉPREUVE EST RÉGIE PAR :

- Les RIR (règles d'introduction à la régate)
- Les prescriptions de la FFVoile.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue SUD de voile.

### 2-INSCRIPTION – ADMISSIBILITÉ

**Cette épreuve est destinée aux équipages selon les prescriptions de la classe "Bénéteau 31.7".**

Inscriptions : par internet ([www.mouisseques.com](http://www.mouisseques.com)) ou le vendredi 31 octobre de 18h00 à 20h00, et le samedi 01 de 9h00 à 11h00 au siège de la SN Mouissèques, 4 Quai de la Marine 83500 LA SEYNE.

**Les frais d'inscription sont de 140,00 € par bateau (repas des équipages du samedi soir inclus).**

Le repas des équipages aura lieu le samedi à partir de 19 heures à la Bourse du travail avenue Gambetta La Seyne sur Mer.

L'épreuve est ouverte aux voiliers habitables de type First 31.7 de Bénéteau

L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de World Sailing (publicité)

**3-PROGRAMME PROVISOIRE :** Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : **Le samedi 1<sup>er</sup> Novembre à 12h 55.**

**4-INSTRUCTIONS DE COURSE :** Disponibles sur place, lors de la confirmation des inscriptions ou sur le site internet de la Société Nautique des Mouissèques

**5-TYPE DE PARCOURS :** Les parcours seront de type "banane" ou côtier cf. annexes aux IC

**6-SYSTEME DE PÉNALITÉ :** La règle 44.1 des R.C.V. s'applique (pénalité de 2 tours soit 720 °.)

### 7-INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES.

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFVoile, validées compétition et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Des licences temporaires sont disponibles au secrétariat de la Société Nautique des Mouissèques.

**Pour les extérieurs des places de port à la Seyne seront disponibles du vendredi 31 octobre au lundi 3 novembre.**

### 8-LECTURE DU PALMARES – REMISE DES PRIX :

**Dimanche 02 Novembre à 19H00 au Club House de la Société Nautique des Mouissèques**



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : [club.mouisseques@wanadoo.fr](mailto:club.mouisseques@wanadoo.fr)

[www.mouisseques.com](http://www.mouisseques.com)

SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer

